

**N° 42/11.18**

**PRISE EN CONSIDÉRATION DU POSTULAT DU GROUPE DES VERTS "POUR UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DURABLE DE LA VILLE DE MORGES"**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1. PRÉAMBULE**

La commission de sept membres, chargée de l'étude de la prise en considération de l'objet cité en titre, s'est réunie une fois à l'Hôtel de Ville, le 24 septembre. Elle était composée de Mmes Alice DE BENOIT, Sylviane DOHET (remplaçant Cyril NUSSBAUM), Aline DUPONTET, Sylvie FAÏ, et MM. Jean-Hugues BUSSLINGER, Steven KUBLER et Michaël FÜRHOFF, président-rapporteur.

**2. HISTORIQUE**

Alors que le peuple Suisse acceptait par votation le 21 mai 2017 la "stratégie énergétique 2050", le groupe des Verts de Morges développait le 7 juin de cette même année une motion pour étudier et adopter une stratégie à l'échelle de la Ville de Morges.

Lors de la séance du Conseil Communal du 28 mars 2018, alors que la Municipalité ne s'était pas opposée à la prise en considération, la motion a été renvoyée en commission.

Aujourd'hui, après une unique séance, nous sommes finalement sur le point de nous déterminer sur cet objet.

**3. DISCUSSION**

Les objectifs des motionnaires sont d'appuyer et d'encourager la Municipalité à prendre plus de responsabilités pour contrer les changements climatiques et surtout d'amener le développement durable dans notre ville, c'est-à-dire un équilibre entre l'économie, la société et l'écologie. C'est comme cela qu'a été définie une stratégie énergétique. Tout le monde est conscient des difficultés à mettre en place de nouvelles approches plus respectueuses de l'environnement, c'est pourquoi les motionnaires souhaitent également unir les différents partis pour pouvoir accélérer les démarches et les réaliser.

Enfin pour les motionnaires, la Municipalité œuvre déjà dans cette direction comme il est souvent mentionné dans les préavis soumis au Conseil communal. Ce qui leur manque c'est un support significatif de référence, un fil rouge, une communication limpide, un plan de route avec lequel il serait plus facile de débattre du bien fondé de tel ou tel choix et de coordonner les efforts vers une cible concrète et mesurable.

Sur le fond, la commission est entièrement d'accord ; le rappel de l'existence d'une motion sur l'utilisation de l'aquathermie en témoigne.

Sur la forme, il a paru clair que la première étape de la transition serait de demander une étude de la stratégie la plus adaptée pour notre Ville avant n'importe quelle autre action. Il s'est donc posé la question du bien-fondé d'une motion.

Confortés par l'adhésion de la commission, les motionnaires, désireux de faire avancer le projet, ont donc transformé ladite motion en postulat pour être plus en adéquation avec leur volonté. Celui-ci a été amendé tel que dans le chapitre 4 "Conclusion".

#### 4. CONCLUSION

Le réchauffement climatique est un phénomène qui touche l'ensemble de la planète. Il importe que des mesures soient prises pour en limiter les effets et pour que nos comportements futurs ne viennent pas accélérer le phénomène, voire contribuent à le réduire.

Afin d'agir à notre échelle et de coordonner nos efforts, les motionnaires ont, dans un premier temps, décidé de transformer leur motion en postulat et de l'amender de la façon suivante (p. 1, ligne 41) :

*"Le postulat du Groupe des Verts a pour but principal de permettre à notre commune de mettre en place, dans les meilleurs délais, une stratégie énergétique durable. Celle-ci devrait notamment accompagner les futurs projets d'urbanisme, de donner aux porteurs de projets des directives claires en matière énergétique et de prioriser le recours aux diverses énergies, en particulier renouvelables. A cet effet, le postulat demande que soit établi un rapport qui :*

- *établit un bilan des actions menées en matière de stratégie énergétique*
- *expose les actions prévues, notamment sur le plan d'un éventuel volet énergie du Plan Directeur Communal ainsi que leur calendrier*
- *expose les mesures de coordination en matière énergétique internes à l'administration communale ainsi que les contacts pris sur le sujet avec d'autres villes de taille comparable*
- *fournisse les lignes directrices retenues par la Municipalité en matière de stratégie énergétique".*

La commission s'est déterminée à l'unanimité pour la prise en considération du postulat ainsi amendé.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la détermination de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. de prendre en considération le postulat amendé du groupe des Verts "Pour une stratégie énergétique durable de la Ville de Morges".

au nom de la commission  
le président-rapporteur

Michaël Fürhoff

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 7 novembre 2018.**